

## 1) Informations générales

### - Formation

- **ODIF** : Enquête sur l'insertion professionnelle, demandée par la DGESIP. Diplômés 2020 enquêtés sur leur avenir en 2022. Enquête sur le suivi des parcours. Publié en synthèse ODIF et mis à disposition sur l'ENT, demande par l'outil ticketing, Applifish et visual Data. Site internet odif univ@lille.fr.

- **Politique réussite et orientation étudiante** : Faire le point sur tous les dispositifs et mettre les choses au clair. Avoir un document unique avec tous les dispositifs et des informations simples. Nouvelles possibilités de passage de S3 en S2 (sans repartir par parcoursup).

- **Calendrier de la campagne d'inscriptions administratives** : Contraintes fixées par le code de l'éduc, deux dates impératives d'ouverture des campagnes pour la licence (parcoursup) et le master (mon master). Date limites pour les étudiants acceptés via « Etudes en France » : 8 septembre.

*Nous sommes intervenus pour interroger sur la date du 8 septembre pour les étudiants étrangers, car ils ont souvent des difficultés, notamment liées au visa, pour arriver en France.*

Réponse : Besoin de date rapprochée pour éviter les retards dans la formation, mais possibilité de cas par cas.

- **Calendrier de gestion des formations transversales 23-24** : Calendrier des inscriptions à l'UEPE et des options pour les étudiants en formation professeur des écoles.

- **Bilan commission d'exonération FC** : Concerne les stagiaires en formation continue prenant en charge tout ou partie de la formation. Critères d'exonérations sociaux et fonction du reste à charge pour le stagiaire. Pas d'exonération pour les préparations aux concours.

*Nous avons demandé pourquoi il ne pouvait y avoir d'exonération pour les préparations concours.*

Réponse : c'est ce qui a été voté.

### - Information vie universitaire

Mix-Cité 6 avril journée mobilisation sociale, donc annulation dans l'après-midi, mais maintien du concert. Discussions pour avoir le village associatif en ville l'année prochaine. Summerbreak 24 mai : fête de l'hospitalité. Jivé du 28 août au 28 septembre. demi journée banalisée le 14 septembre sur les campus. Le cadeau de bienvenue sera un agenda.

## 2) Approbation des PV du 8 décembre et 2 février

**Vote : unanimité moins 3 abstentions**

## 3) Année universitaire 2022-2023 : bilan CVEC

*Nous avons voté contre par opposition au principe « impôt » étudiant qu'est le CVEC, même si pas de souci particulier sur le bilan à proprement parlé.*

**Vote : 19 pour ; 6 contre (nous et étudiants syndiqués)**

*Comme il n'était pas possible d'afficher le détail des votes, il nous a été confirmé que ce détail nous serait envoyé par la suite... ce que nous demandions depuis le début du mandat.*

## 4) Année Universitaire 2023-2024

### 4.1) Accès dérogatoire L2-L3

*Complément du CFVU d'avril avec les composantes qui avaient pas fait remonter auparavant.*

**Vote : 21 pour ; 4 abstentions (étudiants syndiqués)**

#### **4.2) Calendriers dérogatoires**

Demandes dérogatoires sur IUT, FASEST, FSJPS, INFOCOM, INSPE. Dérogations "peu nombreuses", et rentre dans le cadrage de campus ou global.

**Vote : 19 pour ; 6 abstentions (nous et étudiants syndiqués)**

#### **4.3) Modifications arborescences**

SVTE : Ouverture de 2 formations en « bilingue », fermeture d'une licence professionnelle en raison du départ à la retraite de la responsable pédagogique et fermeture de la L1 adaptée en raison du taux d'échec trop important.

*Nous sommes intervenus pour critiquer l'ouverture de parcours bilingues, car identiques aux versions en Français, cela donne beaucoup de travail en scolarité pour pas grand chose. Concernant la licence professionnelle, une fermeture d'une formation qui fonctionne bien pose des questions sur l'anticipation du départ en retraite et sur la répartition de la charge de travail si le départ d'une personne met en danger une formation.*

*Concernant la fermeture de la L1 adapté, nous avons critiqué l'argument du taux d'échec pour la fermeture, car les L1 adaptés ont justement été créés pour des étudiants dont on pensait qu'ils seraient en difficulté. Nous avons demandé si le suivi individuel était réellement fait et ce qu'il adviendrait des étudiants : est-ce que la fermeture de la L1 adapté n'est pas le moyen de masquer l'échec en intégrant les étudiants dans la « masse » des étudiants de L1 classique.*

Réponse : Au niveau de la L1 adaptée on a longtemps réfléchi, l'année dernière et vraiment catastrophique, on a préféré faire le choix d'aider un peu plus d'étudiants mais autrement et répartir de manière plus équitable l'aide. Pour la licence bilingue c'est juste pour que les étudiants l'aient sur le diplôme, pour le travail ce n'est pas une telle surcharge. Le problème du départ en retraite : le décalage de recrutement d'un an pose souci. Personne n'a voulu reprendre la formation et le type de poste n'était pas prioritaire en recherche pour la composante.

**Vote sur les licences bilingues : 19 pour, 6 contre (nous et étudiants syndiqués)**

**Vote sur la fermeture de la licence adaptée SVTE : 13 pour, 10 contre (nous et ?), 2 abstentions**

**Vote sur la fermeture de la Licence pro : 17 pour, 7 contre (nous et?) 1 NPPV**

#### **4.4) Dérogation CPVA**

Il faut une dérogation pour que le président d'une CPVA (Commission pédagogique de validation et d'admission) ne soit pas un PU (cf. code de l'éducation).

**Vote : 23 pour et 2 abstentions (?)**

#### **4.5) Tarification des formations**

Tarif de l'ensemble de l'Université sur toute l'offre de formation professionnelle : alternance et formation continue. Volonté ministérielle d'augmenter le nombre de VAE (1 seule année d'expérience requise, plus de grille d'expérience par diplôme, possibilité de « VAE collective » déposées par une entreprise). Nous n'avons pas les moyens de répondre à une croissance exponentielle des demandes, d'où le choix d'une augmentation forte des tarifs.

Les élus « Servir » demandent un vote différenciés sur les VAE, ce qui est refusé.

**Vote : 12 pour, 5 contre (Servir et?), 8 abstentions (nous et?)**

#### **4.6) Nouvelles formations professionnelles**

Nouveaux CU, DU et DIU

**Vote : 19 pour ; 6 contre (nous et étudiants syndiqués)**

## Formation en apprentissage

Intervention de Solidaire étudiant (construite avec nous) : pas d'opposition de principe à l'apprentissage... quand cela fait sens pédagogiquement, mais est-ce que la généralisation de ces formations est lié à un effet d'aubaine financier ou est-ce qu'il y a vrai avantage pédagogique ? Sachant notamment qu'en terme d'insertion professionnelle, la cour des comptes a émis un avis très réservé sur l'efficacité de l'apprentissage dans le supérieur (en gros cela coûte très cher à l'Etat pour des gains très réduits en terme d'insertion).

Réponse : Il faut questionner les alternants, ils sont très contents. La cour des comptes n'est pas aussi dure, elle note que ça marche mieux dans le secondaire que dans le supérieur. Nous on voit que qualité de l'insertion pro est améliorée (salaire à l'embauche...). Pas sûr que la logique ne soit que financière dans l'objectif des collègues. En plus les étudiants ont des salaires donc ils sont contents et ça les rassure. La formule actuelle est bien.

*Nous sommes intervenus pour questionner la place de l'insertion professionnelle dans la réflexion sur les formations, qui passe d'un objectif parmi d'autres au seul critère. Nous avons demandé si l'objectif de professionnalisation des licences pro par le passage en apprentissage n'était pas paradoxale et si l'ouverture de l'apprentissage n'était pas prématuré en L3. Nous avons également fait remarqué qu'au regard de la précarité étudiante, il était logique que le salaire soit perçu positivement par les apprentis, mais demandé s'il s'agissait d'une approbation pédagogique ou d'une nécessité sociale. Nous avons demandé un vote séparé sur les ouvertures en 1er et 2<sup>nd</sup> cycle.*

**Vote sur les ouvertures en apprentissage en 1er cycle : 17 pour, 6 contre (nous et étudiants syndiqués) et 2 abstentions (?)**

**Vote sur les ouvertures en apprentissage en 2<sup>nd</sup> cycle : 17 pour, 8 abstentions (nous, étudiants syndiqués et ?)**

## 5) Mesures faisant l'objet de partenariat ou convention

### 5.1) Magna charta Universitatum

Charte sur la liberté académique et l'autonomie institutionnelle de 1988. Valeurs exprimées : autonomie des universités importante et nécessaire, recherche et formation inséparables, liberté académique, rencontre des cultures. Les signataires font partie d'une association qui lutte pour ces valeurs. Signé à l'époque par 388 universités dont Lille 3, nouvelle version en 2020 signée par 960 universités. Label de qualité lorsqu'on est signataire.

**Vote : 21 pour (dont nous), 4 abstentions (élus syndiqués étudiants)**

### 5.2) DGFTLV

Différentes conventions (UPHF, Cinématèques françaises...).

Nous sommes intervenus pour expliquer que nous nous abstenons, non pas par souci sur les conventions en question, mais parce qu'elles sont déjà en place et qu'on nous demande d'avaliser a posteriori.

**Vote : 19 pour, 2 abstentions (nous), 4 NPPV (élus syndiqués étudiants)**

### 5.3) Relations internationales

Diverses conventions avec des établissements étrangers (Liban, Pérou, Ukraine, Japon)

*Nous sommes intervenus pour demander comment se passer les échanges avec les pays en situation difficile (Liban, Pérou et bien sûr Ukraine) et sur le fait que les conventions étaient déjà en place*

Réponse : De façon générale on se base sur le site du ministère des affaires étrangères, si c'est orange ou rouge on envoie personne.

**Vote : 21 pour, 4 abstentions (élus syndiqués étudiants)**

## 6) Projets de subvention

## **Projets de subvention de composantes aux associations étudiantes**

*Nous sommes intervenus pour poser des questions sur un certain nombre de subventions : sur la FSJPS pourquoi des subventions aux assos et pas un financement direct de la composante pour ses locaux (il s'agit de financer les ameublements des locaux des associations étudiants). Nous rejoignons les inquiétudes de l'UNEF concernant les conventions pour polytech et l'IAE (sont très importantes). Nous soulignons également le problème aussi pour l'asso des ingénieurs, subvention pour des anciens et pas pour des étudiants, pose un vrai problème.*

Réponse Polytech : L'asso des ingénieurs est présente sur l'école et bosse pour l'école. Justification pour les sommes.

Nous sommes intervenus de nouveau pour dire que c'était encore plus problématique si l'association des anciens effectuait des tâches qui devraient être celle de l'Université.

**Vote subvention des associations de la FHUMA : 23 pour 2 NPPV (nous)**

**Vote subvention des associations de la FSJPS : 23 pour 2 NPPV (nous)**

**Vote subvention des associations IAE 123 théâtre et pankultura : 22 pour 1 contre 2 NPPV (nous)**

**Vote subvention des associations IAE fédécampus et sail'lille : 13 pour, 7 contre (dont nous), 3 abstentions et 2 NPPV**

**Vote subvention de l'association Bar à Soupe Polytech : 23 pour 2 NPPV (nous)**

**Vote subvention de l'association Pulce Polytech : 16 pour 3 contre 4 abstentions 2 NPPV (nous)**

**Vote subvention des associations Polytech BDE et association des anciens : 5 pour 9 contre (dont nous) 8 abstentions 3 NPPV**

**Vote subvention des associations de l'UFR3S : 23 pour 2 NPPV (nous)**

## **Subvention de la Région à l'Université : bilan PRF**

**Vote 23 pour (nous), 2 abstentions**

## **7) Questions diverses**

2 motions présentées par les associations étudiantes : les élus syndiqués proposent une note plancher à 10 pour les épreuves du second semestre en raison de la mobilisation sociale, tandis que Gallilée proposait une adresse mail générique pour traiter ces problèmes

Réponse : Constat des difficultés, mais les enseignants s'adaptent. Les élus étudiants et les AG ne sont pas représentatifs (en raison du taux de participation). Cette décision serait illégale en raison de la jurisprudence de Paris 1 (décision de ce type cassée par le tribunal administratif).

Les élus syndiqués étudiants sont intervenus pour dire que la motion proposée n'était pas la même qu'à Paris 1, car elle ne remet pas en cause la souveraineté des jurys.

*Nous sommes intervenus pour dire que la remise en cause de la représentativité des élus étudiants était inacceptable car c'est le principe de la démocratie représentative que les élus soient légitimes pour s'exprimer au nom des électeurs.*

**Vote motion élus syndiqués étudiants : 4 pour, 18 contre, 3 abstentions (dont nous)**

**Vote motion Gallilée : 4 pour, 20 contre (dont nous), 1 abstention.**